



**TERRE
D'AVENIR**
AGENDA 21 PLAINE COMMUNE



TERRE D'AVENIR, L'AGENDA 21 DE PLAINE COMMUNE

Du diagnostic à la stratégie • PRÉSENTATION GÉNÉRALE

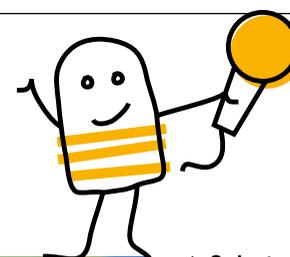


SOMMAIRE

« Avec l'Agenda 21, nous avons rendez-vous avec le XXI ^e siècle. » Michel Bourgain, vice-président à l'Écologie urbaine	1
« Un projet qui rebat les cartes et fait changer le regard. » Jacques Marsaud, directeur général des services	3
LA DÉMARCHE TERRE D'AVENIR À PLAINE COMMUNE	4
Un projet politique, une démarche innovante	6
Terre d'Avenir : un Agenda 21 « territorial »	7
L'occasion d'une très large concertation	8
Du diagnostic à la stratégie	10
Et ensuite ?	12
LES 18 ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC	14
8 enjeux sociaux : comment mieux vivre ensemble ?	16
6 enjeux de qualification du territoire	18
4 enjeux sociétaux : vers la révolution des modes de vie	20
LA STRATÉGIE : 5 AXES DE TRANSFORMATION POUR L'AGENDA 21	22
Plaine-monde, Plaine de tout le monde	24
Plaine-école, Plaine fertile	25
Plaine apaisée, Plaine qualifiée	26
Plaine-nature, Plaine de nature	28
Plaine de création, Plaine en transition	30
Remerciements	32

ÉDITO MICHEL BOURGAIN, maire de L'Île-Saint-Denis,
vice-président à l'Environnement et à l'Écologie urbaine

« Avec l'Agenda 21, nous avons rendez-vous avec le XXI^e siècle. »



→ Qu'est-ce que l'Agenda 21 pour Plaine Commune ?

Avec l'Agenda 21 nous avons rendez-vous avec le XXI^e siècle, c'est-à-dire avec la mondialisation, avec la planète aux ressources limitées, avec l'interdépendance des humains et de la nature, avec la complexité. L'Agenda 21 a pour ambition de nous aider à entrer dans ce siècle et à affronter ses contradictions, avec résolution.

L'Agenda 21 est un levier pour établir une coopération plus étroite entre agglomération et villes, et pour ouvrir également de nouveaux horizons de travail avec d'autres partenaires : le Conseil général, le Conseil régional, diverses instances de l'État, le monde économique et associatif, le monde de la culture... Autrement dit, c'est une étape dans la progression vers une approche vraiment intégrée des politiques communautaires. Pour autant il ne s'agit pas de tout planifier et de tout mettre en œuvre au niveau communautaire : si la stratégie de l'Agenda 21 fixe les grandes lignes à suivre en concertation avec l'ensemble des élus communautaires, nous souhaitons laisser à l'échelon le plus proche du terrain et du citoyen sa capacité à entreprendre et à répondre aux enjeux. C'est le principe de subsidiarité qui nous guide.

→ L'Agenda 21 qualifie le territoire de Plaine Commune « en transition ». De quelle transition s'agit-il ?

Elles sont multiples. Dans un monde où les ressources se raréfient à grande vitesse, il nous faut passer de la démesure à la mesure, de la surconsommation à la protection des ressources naturelles et humaines, de l'exploitation des humains à leur épanouissement, dans une dynamique volontariste de recul des inégalités héritées du siècle dernier. Pour y parvenir, nous nous engageons à réduire au maximum la compétition de tous contre tous, et à impulser la coopération comme moteur d'action. Pour sortir de l'ère productiviste qui a reposé à la fois sur l'uniformisation des modes de vie et sur la soumission du plus grand nombre, nous œuvrons à favoriser à la fois la diversité (des cultures, des approches, des formes de vie...) et l'autonomie de chacun. Notre souhait est d'améliorer la capacité de chaque habitant du territoire à prendre en main sa propre vie, à valoriser ses atouts quels qu'ils soient et, au-delà, à s'épanouir au service du bien commun.

→ Comment faire pour mettre les principes de l'écologie urbaine en pratique ?

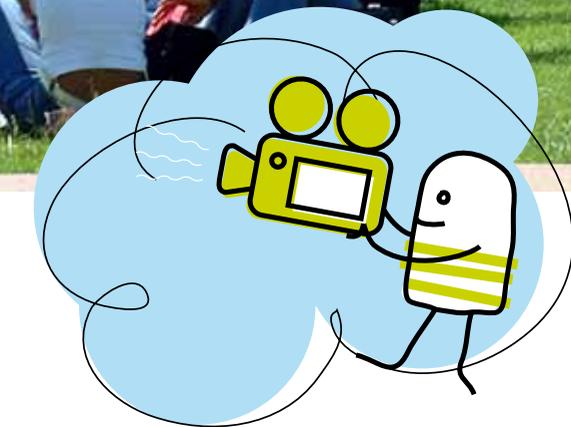
Il s'agit de reconnaître les contraintes qui s'imposent à nous aujourd'hui, pour mieux les desserrer, voire d'y rebondir pour les dépasser. Certaines peuvent être transformées en atouts : par exemple, la finitude des ressources est une opportunité d'innovation et de créativité dans d'innombrables domaines. La sobriété d'usage nous invite à préférer l'utile au futile et le bon usage au gaspillage. Les activités et technologies du recyclage et de la récupération nous ouvrent aux nouvelles pratiques de consommation « collaborative », où un même bien (mobilier ou immobilier) peut servir à de nombreuses personnes.



© W. Vainqueur

→ À court terme, qu'est-ce que cet Agenda 21 va changer à Plaine Commune ?

Il va nous amener à construire des médiations entre les différentes approches d'un problème. Prenons un exemple : jusqu'ici beaucoup pensaient que les préoccupations écologiques au sens large (pollution, climat, nature en ville, santé environnementale...) étaient des « questions de riches ». La réflexion autour de l'Agenda 21 nous met devant la double urgence de réhabiliter des logements insalubres au bénéfice de nos populations les plus vulnérables, et de réduire la facture énergétique de plus en plus lourde. En isolant mieux les logements, il est possible dans le même geste d'assainir le bâtiment, de réduire la consommation (et le coût) d'énergie liée au chauffage, et de diminuer la pression sur les ressources limitées de la planète et sur le climat. Cela implique de trouver des ressources financières et des solutions techniques innovantes pour poursuivre en



même temps ces objectifs multiples. Autre exemple, l'Agenda 21 nous invite à donner plus de place à la nature de proximité. Dans un contexte de foncier rare et coûteux, l'impact financier de la création de squares ou de parcs peut être pris en charge de façon mutualisée au sein d'un projet d'aménagement urbain, piloté par la collectivité publique. Préserver du terrain pour la nature, c'est restreindre celui disponible pour les logements et les équipements. Il nous faut donc inventer des solutions sur mesure pour chaque portion du territoire : densité plus forte, voirie arborée, jardins collectifs en pied d'immeuble... Si nous y parvenons, cela devrait changer peu à peu l'image du territoire et la vie quotidienne de ses habitants. C'est en tout cas notre ambition.



LE MOT DE

JACQUES MARSAUD,
Directeur général des services
de Plaine Commune

Un projet qui rebat les cartes et fait changer le regard

Pour une institution dynamique et en mouvement comme Plaine Commune, s'engager dans un Agenda 21 n'était pas sans risque.

Soulevant des questions complexes et parfois angoissantes (changements climatiques, épuisement des énergies fossiles, inégalités croissantes...), la démarche nous amenait à soulever des enjeux qui nous dépassent, courant le risque de décourager les volontés d'agir. Nous avons pris le parti d'une écoute active et ouverte des habitants et des usagers de cette jeune agglomération, sans a priori et sans filtre, quitte à entendre des messages parfois troublants au sujet de l'image de notre territoire et de la perception de nos politiques par le public.

Enfin, affirmant d'emblée la volonté d'apporter des réponses aux enjeux du territoire, faisant fi des compétences sectorielles intra et interinstitutionnelles, l'Agenda 21 nous mettait devant une obligation de transversalité, au risque de bousculer les usages et les méthodes de travail établies.

Ces paris ambitieux ont finalement apporté à Plaine Commune un souffle nouveau, et nous poussent à changer petit à petit de regard sur l'ensemble des actions que nous menons. Ainsi chacun s'aperçoit de sa propre capacité d'agir en faveur d'un développement

plus durable du territoire. De nouveaux chantiers de coopération s'ouvrent entre services et entre directions, entre villes et unités territoriales, et avec de nouveaux partenaires.

Dans sa première phase (diagnostic, concertation, stratégie), l'Agenda 21 a été particulièrement tourné vers l'extérieur de l'institution : habitants, acteurs économiques, partenaires...

Au moment de la déclinaison des cinq axes de transformation en actions concrètes, l'un des défis pour cet Agenda 21 sera de s'appuyer sur les agents de l'agglomération – agents des services centraux comme des unités territoriales – afin de dégager toutes les marges d'action possibles et d'engager concrètement l'ensemble du personnel de Plaine Commune dans l'esprit et la démarche Agenda 21. Ainsi Plaine Commune pourra s'emparer des défis de l'Agenda 21 qui relèvent de ses capacités propres, et les décliner dans l'ensemble de ses actions.

Je souhaite que cette stratégie Agenda 21 soit connue et appropriée par tous, et donne à chacun l'envie de s'investir à son échelle pour faire du territoire de Plaine Commune un territoire engagé dans la transition vers un monde soutenable.



LA DÉMARCHE TERRE D'AVENIR À PLAINE COMMUNE

Occasion d'un exercice de concertation large et diversifié pour l'agglomération comme pour les villes de Plaine Commune, la démarche Terre d'Avenir traduit, par le projet politique qu'elle dessine, la volonté des élus de relever les défis du XXI^e siècle tout en répondant aux préoccupations quotidiennes des habitants et des usagers du territoire.



© W. Vainqueur

UN PROJET POLITIQUE UNE DÉMARCHE INNOVANTE

À la fois projet politique, outil de questionnements et laboratoire d'innovations, l'Agenda 21 du territoire de Plaine Commune, intitulé « Terre d'Avenir », a été choisi par les élus pour conjuguer la réponse aux préoccupations quotidiennes des habitants et des acteurs d'aujourd'hui, avec la prise en compte concrète des enjeux du XXI^e siècle, locaux, mais surtout globaux : nécessaire transition énergétique, changements climatiques, érosion de la biodiversité terrestre et marine, croissance des inégalités sociales, aux échelles intra et internationales, crise du capitalisme financier et émergence de modèles alternatifs de développement...

Cette démarche vient répondre au besoin d'inventer les solutions nouvelles pour engager le territoire dans les transitions nécessaires. Elle traite les questions complexes qui en découlent, dans un contexte de crise sociétale qui affecte fortement les populations et les collectivités locales :

- Comment faciliter la mobilité de tous sur le territoire tout en diminuant nos émissions de gaz à effet de serre ?
- Comment créer des emplois tout en préparant le monde de l'après-carbone ?
- Comment répondre à la crise du logement tout en restaurant les continuités écologiques ?
- Comment concilier agriculture de qualité et de proximité, et prix accessibles à tous ?

Soulevant des problématiques extrêmement diverses et dont la plupart dépassent le champ des compétences de tel ou tel niveau de collectivité, la démarche Terre d'Avenir nécessite des approches innovantes et diversifiées.

Ainsi, pour faire vivre et rendre concret cet Agenda 21, Plaine Commune s'engage, suivant les sujets abordés, à adopter diverses postures :

→ **Se montrer innovante ou exemplaire, à la fois dans l'exercice responsable de ses compétences et en tant qu'employeur, acheteur, bâtisseur, gestionnaire d'espaces et de bâtiments.**

→ **Coordonner la réflexion et l'action des villes qui la composent.**

→ **Interpeller et faire travailler ensemble d'autres acteurs publics intervenant sur le territoire : le Département, la Région, l'État, l'Europe.**

→ **Encourager les forces vives du territoire en aidant ou en coordonnant les initiatives portées par des habitants, des collectifs, des associations, des acteurs économiques ou institutionnels du territoire...**

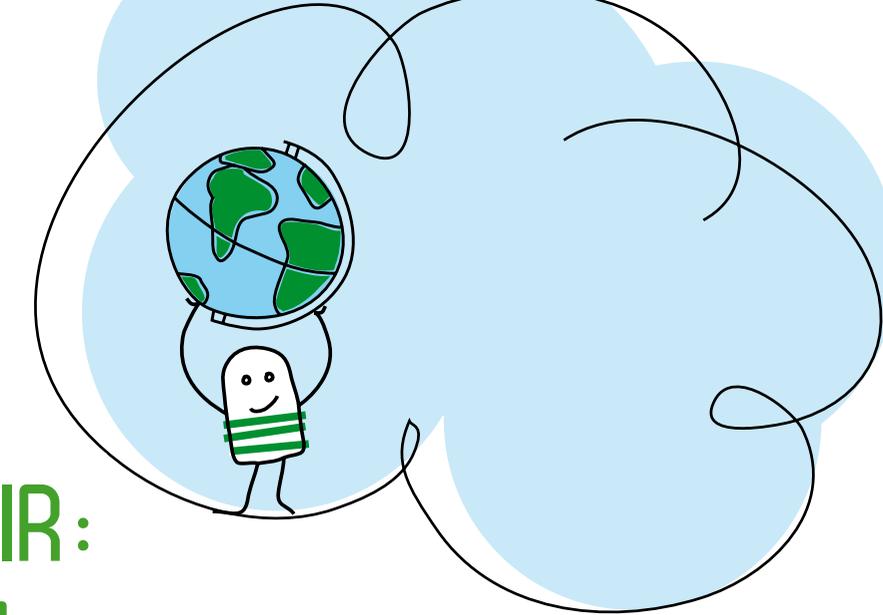
Au cœur de Terre d'Avenir, la coopération est à la fois une fin et un moyen essentiel de cette démarche de transformation du territoire.

TERRE D'AVENIR: UN AGENDA 21 « TERRITORIAL »

Exercice délicat et démarche unique en Île-de-France, l'Agenda 21 communautaire se construit dans une articulation fine avec les Agendas 21 portés par les huit villes de l'agglomération. Ces neuf démarches imbriquées, dans une logique de complémentarité, de subsidiarité ou d'action collective, contribuent à stimuler le territoire sur le cheminement de la transition écologique.

À titre d'exemple, les diagnostics préalables à la démarche Terre d'Avenir et aux Agendas 21, portés par les villes, se sont enrichis mutuellement. Les données récoltées ville par ville sur certains sujets ont à la fois alimenté le diagnostic de chaque Agenda 21 communal et celui, global, de l'agglomération. Inversement, des éléments du diagnostic communautaire ont enrichi les diagnostics de chacune des villes.

La concertation menée en amont de la démarche Terre d'Avenir s'est largement appuyée sur les dispositifs, les compétences et les réseaux communaux : ateliers Agenda 21 communaux menés dans sept des huit villes de l'agglomération, « focus-groups » menés dans le cadre des démarches quartiers, dans des collèges ou des centres de loisirs, en co-organisation ville et agglomération... Certains outils de concertation ont ainsi été mutualisés entre l'agglomération et les huit villes (questionnaires habitants et salariés, focus-groups visant les jeunes publics, ateliers Agenda 21 communaux).



Cette articulation s'organise et se matérialise entre autres autour de deux instances : l'une technique, le réseau des techniciens Agendas 21, et l'autre politique, l'ATMAE (Atelier des maires adjoints à l'environnement). Elles permettent de coordonner les Agendas 21 des villes et de l'agglomération, de mettre en résonance les préoccupations communes, de traiter les sujets et mener les actions à la bonne échelle, d'avancer ensemble en connaissances et en compétences sur de nouveaux champs ou des approches pionnières.

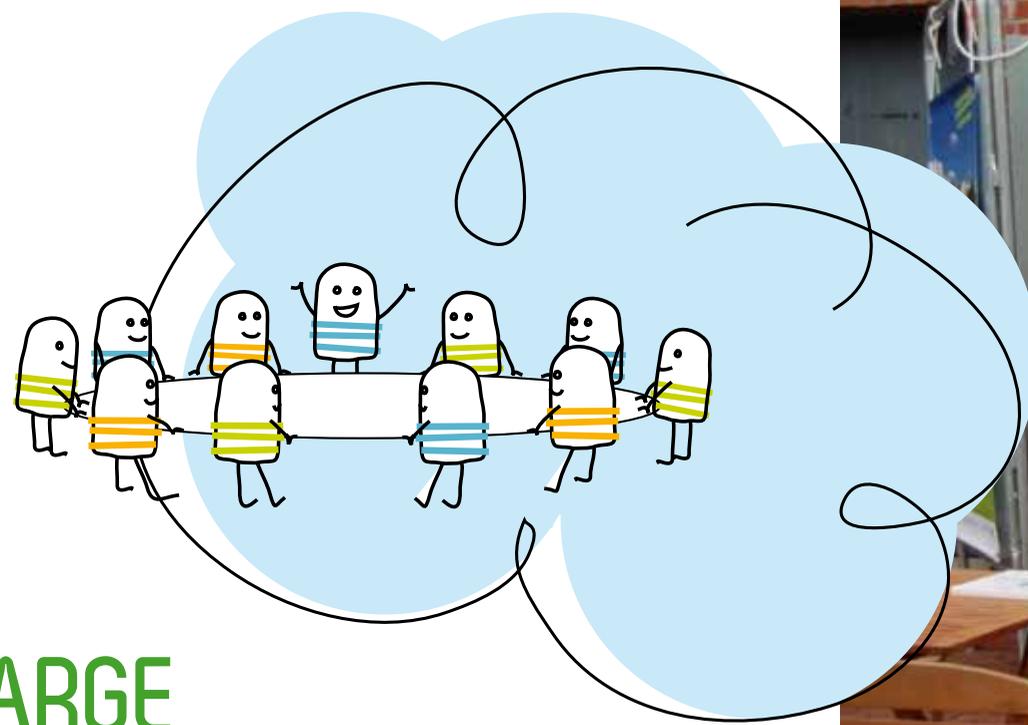
Le pilotage de l'Agenda 21 communautaire est léger, reposant pour l'essentiel sur des instances déjà existantes.

Son comité de pilotage politique est formé du Bureau communautaire, auquel sont conviés les élus en charge des Agendas 21 dans les huit villes.

Au niveau technique, les étapes clés de l'Agenda 21 sont présentées et/ou préparées dans les instances techniques « classiques » de l'agglomération : réunion des directeurs généraux de l'agglomération, réunions des DGS des villes, comité de direction, réunions de directions ou de services, coordinations territoriales, réunions des cadres, forums des agents.

La Délégation générale à l'Écologie urbaine, placée auprès du DGS, pilote la démarche en lien étroit avec l'élu en charge de l'Écologie urbaine et avec le cabinet du Président.

Un comité des partenaires – composé du Conseil général de Seine-Saint-Denis, du Conseil régional, de l'Ademe, de l'État (DRIEE, DRIEA - Unité en Seine-Saint-Denis) et de l'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies – suit la démarche pilote pour en capitaliser les enseignements, repérer et mettre en œuvre des actions communes.



© D.R.

L'OCCASION D'UNE TRÈS LARGE CONCERTATION

LES ÉLUS À L'ÉCOUTE DES HABITANTS

Pour les élus de Plaine Commune, s'engager dans un Agenda 21 a d'abord été vu comme une nouvelle occasion de se mettre à l'écoute des habitants et des usagers du territoire.

L'objectif, fixé dès le lancement du diagnostic, a été de toucher au moins 1% des habitants et usagers du territoire. Cet objectif a été largement atteint. Afin de permettre à la diversité de notre territoire de s'exprimer, les étapes, les formes et les lieux de cette concertation ont été extrêmement variés, de sorte qu'au total, entre mai 2010 et mai 2011, environ 7 000 personnes ont participé à l'un ou l'autre de ces temps de concertation :

DES FORMATS VARIÉS POUR DES PUBLICS DIVERSIFIÉS

- **Forums Terre d'Avenir**¹ : environ 300 personnes touchées.
- **Ateliers communaux Agenda 21** : environ 350 habitants touchés.
- **Rencontres « Entreprises et Agenda 21 »** : 180 participants.

- **Rencontres « Syndicats et Agenda 21 »** : 8 responsables touchés.
- **Enquête habitants « C'est où le bonheur ? »** : 1 200 personnes interrogées sur l'ensemble du territoire.
- **Enquête usagers « La capacité des populations à aller vers le développement durable »** : 1 460 personnes interrogées sur l'ensemble du territoire.
- **Enquête salariés** : 1 400 personnes enquêtées, principalement sur le secteur de la Plaine et à Marques Avenue, à L'Île-Saint-Denis.
- **Enquête auprès des usagers de la Maison de l'emploi de l'Île-Saint-Denis** et auprès de l'association « Solibio », à l'Île-Saint-Denis.
- **Rencontre des associations « Entendre la voix des populations dans leur diversité »** : 20 responsables touchés.
- **Blog « Terre d'Avenir »** : 65 articles, 450 commentaires.
- **« Focus groups »** : écoles, collèges, lycées, centres de loisirs ; environ 560 personnes touchées.
- **Rencontres des agents des villes et de l'agglomération** : environ 500 agents touchés.
- **Micro-trottoir réalisé par des lycéens du territoire** : 8 lycéens + 20 personnes interrogées.

Si les solutions prônées par les uns et les autres, en réponse aux enjeux soulevés, ont révélé – et c'est normal – des conceptions et des idées différentes, voire parfois dissonantes ou contradictoires, les sujets de préoccupation quant au présent et à l'avenir du territoire se sont révélés assez massivement partagés. Certains d'entre eux le sont aussi bien par les habitants que par les salariés, par les hommes que par les femmes, par les jeunes que par les seniors... La synthèse de la concertation (livret « La participation citoyenne au cœur de la démarche ») reprend l'essentiel de ce qui a été exprimé au cours de ces nombreuses étapes.

UNE CONCERTATION QUI A EU DE FORTS IMPACTS

Réunis en comité de pilotage, les élus ont pris connaissance des résultats de cette concertation en janvier 2011. Pour l'essentiel, ils n'ont pas été étonnés par les sujets soulevés par les habitants et les usagers, et ont déclaré partager les mêmes préoccupations pour leurs administrés. L'une des forces de la concertation a été de pousser ces derniers, touchés par la force des témoignages et des attentes exprimées, à s'emparer de sujets qui, pourtant, dépassent les compétences des villes et celles de l'agglomération.



EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE DU 6 JANVIER 2011

« Les habitants nous interpellent notamment sur des enjeux transversaux qui dépassent la découpe entre compétences communales et communautaires, nous ne pouvons pas les ignorer.

Les élus s'accordent pour que certaines questions comme la tranquillité publique et la sécurité, ou encore le parcours éducatif, fassent l'objet d'une réflexion à l'échelle communautaire en vue d'un traitement optimisé, d'une façon transversale et cohérente, entre les différents niveaux de décision (ville, agglomération, Département, Région, État...). Il est décidé de confier à l'agglomération le rôle d'ensemblier. »

¹Pour des explications détaillées sur ces temps de concertation, se reporter au livret « La participation citoyenne au cœur de la démarche - synthèse de la concertation ».

DU DIAGNOSTIC À LA STRATÉGIE

P arallèlement à cette vaste concertation, le diagnostic de l'Agenda 21 repose sur deux autres types de matériau :

→ **un large état des lieux technique approfondi du territoire**, conduit entre novembre 2009 et septembre 2010, et reposant sur l'analyse, au regard des finalités du développement durable¹, de divers documents : études, diagnostics préalables à des schémas, plans ou programmes, données Insee, données fournies par le conseil général de Seine-Saint-Denis, données fournies par les services techniques de Plaine Commune et des huit villes²...

→ **une analyse des politiques publiques locales** au regard des cinq finalités du développement durable, menée entre janvier et juillet 2010 à partir des documents stratégiques de Plaine Commune³ et d'entretiens conduits par 4D+ auprès d'élus, d'agents des villes et de l'agglomération, ainsi que des partenaires (le Réseau des entreprises éco-industrielles, la Maison de l'initiative économique locale – la Miel...).

Les préoccupations, de court comme de long terme, exprimées par les participants à la concertation, ainsi que les constats forts issus du diagnostic technique et de l'analyse des politiques communautaires, ont ensuite été repris et organisés sous la forme de 18 enjeux, regroupés en trois grandes familles (cf p.15 et suivantes).

→ **Des enjeux sociaux, « comment mieux vivre ensemble ? »** : vivre ensemble en tension, connexion avec le monde, identité territoriale à construire, paupérisation et précarité, écart entre offre et demande d'emplois, santé fragilisée, parcours éducatif perturbé et inégalitaire.

→ **Des enjeux territoriaux de requalification** : ouverture sur la métropole, envie de nature et d'eau dans la ville, habitat perfectible, commerces et services de proximité en

déclin, espaces publics mal vécus, déplacements difficiles.

→ **Des enjeux sociétaux « vers la révolution des modes de vie »** : respect des autres, changement des pratiques et respect des équilibres environnementaux, conversion écologique et sociale de l'économie, rénovation du contrat social.

Il revenait ensuite aux élus, au cours d'un comité de pilotage de l'Agenda 21 qui s'est tenu en mai 2011, de hiérarchiser les priorités pour l'Agenda 21 à partir des enjeux issus de ce long travail de diagnostic. L'Agenda 21 s'est ainsi vu préciser une orientation stratégique, traduite en feuille de route politique, autour de **cinq axes de transformation** :

→ **Plaine-monde, Plaine de tout le monde** : favoriser la diversité et l'ouverture au monde comme richesse et point d'appui ; être un territoire d'accueil et d'inclusion.

→ **Plaine-école, Plaine fertile** : donner à tous l'accès à un parcours éducatif de qualité, et faire profiter les habitants du développement économique local.

→ **Plaine apaisée, Plaine qualifiée** : maîtriser les tensions urbaines en qualifiant le territoire pour le bien-être et la santé de tous.

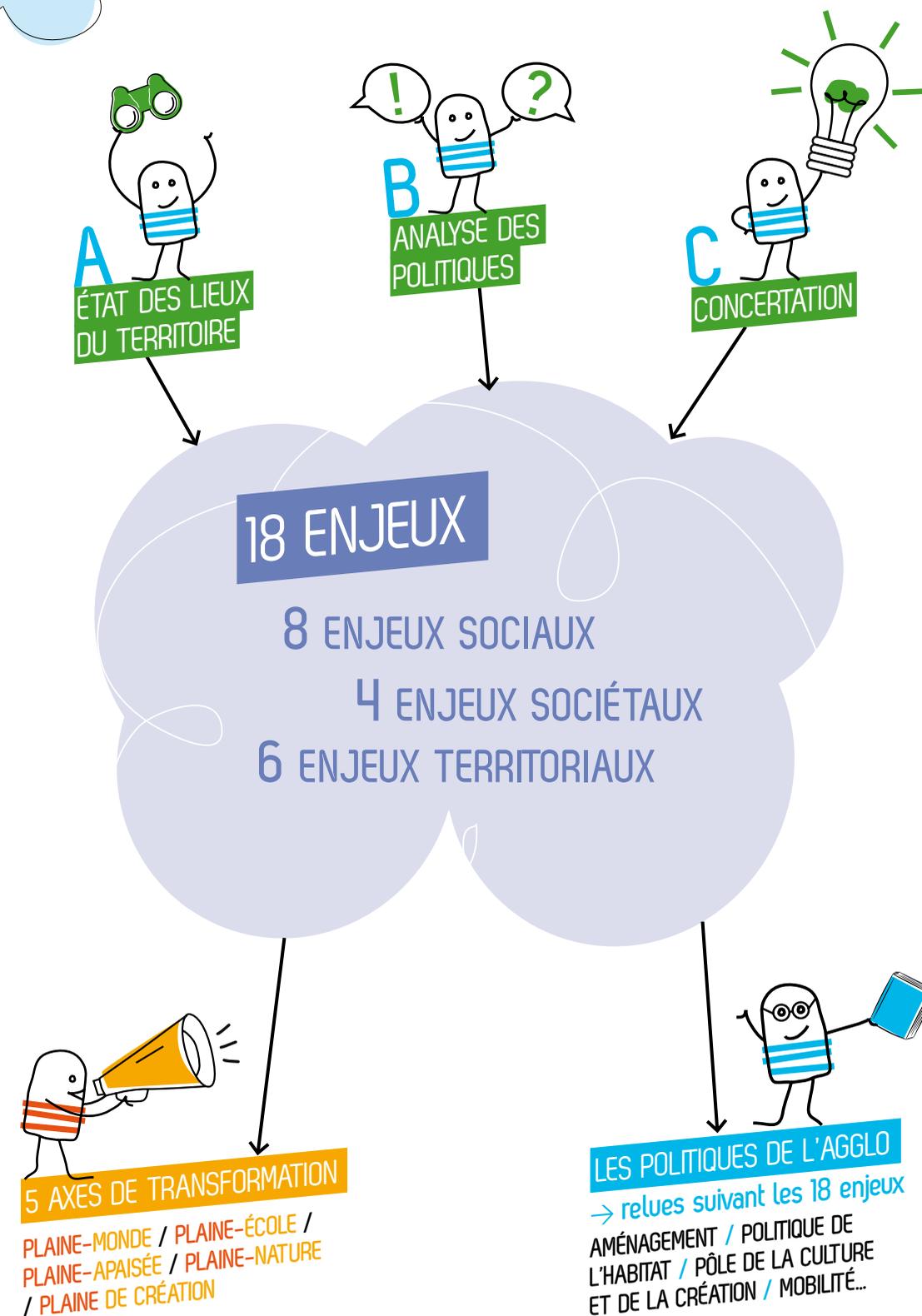
→ **Plaine-nature, Plaine de nature** : réconcilier l'urbanisation avec la nature en favorisant l'implication de chacun.

→ **Plaine de création, Plaine en transition** : innover et coopérer pour engager la conversion écologique du territoire, renforcer la démocratie locale.

Projet politique destiné à engager le territoire et ses acteurs dans la transition vers un autre mode de développement et vers d'autres modes de vie, la démarche Terre d'Avenir ne suffira pas à traiter tous les enjeux soulevés par le diagnostic. Néanmoins, les élus ont souhaité que les 18 enjeux, au-delà de leur prise en compte dans l'Agenda 21, servent désormais de grille de lecture pour revisiter l'ensemble des politiques et des actions menées par l'agglomération et ses partenaires. On pourra suivre les résultats de cette relecture et l'amélioration des politiques menées dans le « Rapport annuel développement durable » que Plaine Commune devrait publier dès 2012.

¹ Définies collectivement par de nombreux acteurs du développement durable, sous l'égide du ministère en charge du Développement durable, ces cinq finalités sont : 1. cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ; 2. préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ; 3. modes de production et de consommation responsables ; 4. lutte contre les changements climatiques ; 5. épanouissement de tous les êtres humains. / ² Cet état des lieux technique n'est pas présenté de façon exhaustive dans ce document mais est disponible sur demande auprès de la Délégation générale à l'Écologie urbaine. / ³ Ont fait l'objet de cette analyse le Schéma de cohérence territoriale (SCoT), le Plan local pour l'habitat (PLH), le Plan climat énergie territoire (PCET), le Plan local de déplacements (PLD), le Plan communautaire de l'environnement (PCE), le Plan communautaire pour l'activité et l'emploi (PCAe), le Contrat territorial de renouvellement urbain (CTRU), le Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), le Plan communautaire pour l'assainissement, la Charte de la lecture publique. Cette analyse n'est pas présentée de façon exhaustive dans ce document mais est disponible sur demande auprès de la Délégation générale à l'Écologie urbaine.

Synthèse de la démarche Terre d'Avenir



ET ENSUITE ?

VERS UN PREMIER PROGRAMME D' ACTIONS

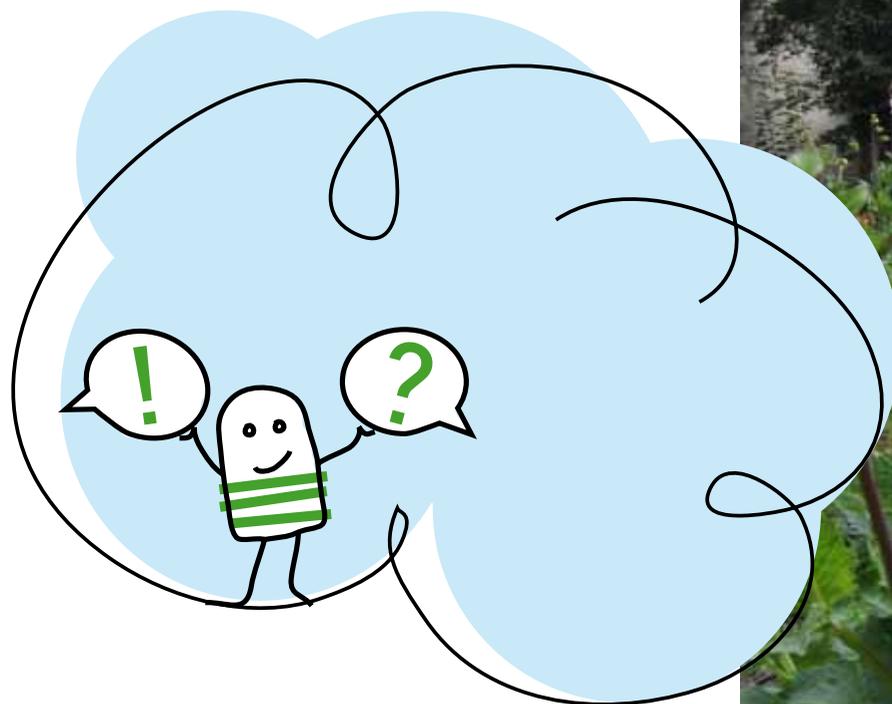
L'Agenda 21 de Plaine Commune, comme bientôt la plupart des Agendas 21 portés par les communes de l'agglomération, entre dans sa phase active. Expression de la volonté politique d'infléchir le cours des choses sur le territoire, la stratégie exprime un certain nombre d'objectifs qui doivent désormais s'incarner dans des actions.

Portées par les services de l'agglomération et des villes et par leurs partenaires institutionnels, mais aussi et surtout portées par la société civile dans sa diversité, ces actions seront choisies pour leur caractère innovant et rapidement opérationnel. Certaines produiront des effets à très court terme, d'autres à moyen ou à plus long terme. Toutes reposeront avant tout sur la coopération, et participeront à la démonstration que les transitions nécessaires en ce début de XXI^e siècle sont non seulement possibles, mais désirables.

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE DU 6 JANVIER 2011

« La réussite nous commande de concilier le concret à court et moyen terme avec une vision stratégique à long terme. (...) »

« L'Agenda 21 s'appuie sur les capacités financières intercommunales et communales et les rend plus efficaces grâce à la coopération. »



S'appuyant sur les huit villes et tous leurs partenaires, sur les partenariats déjà noués avec des entreprises, des associations, des institutions..., sur les habitants ayant déjà montré leur intérêt, Plaine Commune se donne aujourd'hui pour mission de repérer et de faire grandir les initiatives actuellement en germe ou en gestation, allant dans le sens de la réalisation des objectifs de l'Agenda 21.

Appels à projet, ateliers de travail, boîtes à idées, recherche de partenariats et de financements, aide au montage de projets, mise en relation ou mise en valeur, initiation de nouveaux chantiers et de nouveaux partenariats, ces diverses modalités seront tour à tour utilisées pour faire vivre et rendre concrète l'écologie urbaine à Plaine Commune.

QUELQUES EXEMPLES D' ACTIONS

Deux groupes de travail transversaux :

Pour répondre à deux enjeux forts issus du diagnostic sur lesquels Plaine Commune n'a pas de compétence propre, et sur lesquels des politiques et des actions sont déjà à l'œuvre aux échelles communale et intercommunale, deux groupes de travail dirigés par le Président Patrick Braouezec et par Michel Bourgain (vice-président à l'Écologie urbaine) ont démarré en mars 2011, rassemblant élus et agents des huit villes et de l'agglomération :



© W. Vainqueur

→ l'un sur « **Tranquillité – Sécurité publique** », qui s'est réuni en mai 2011 et en février 2012. Avec l'appui du Forum français de la sécurité urbaine, le groupe a aidé à préciser les orientations et le contenu du deuxième « axe de changement » de l'Agenda 21 (« Plaine apaisée, Plaine qualifiée ») et a permis à l'agglomération d'identifier des pistes d'actions concrètes. Il poursuivra sa mission en précisant un calendrier et des modalités d'actions précises, et se prolongera en un atelier d'échanges de pratiques entre toutes les villes de l'agglomération sur les questions de tranquillité publique ;

→ l'autre sur « **Parcours éducatifs** », qui s'est réuni à deux reprises en mai 2011 et en février 2012, destiné à traiter la question des parcours éducatifs des jeunes du territoire, telle qu'elle ressort du diagnostic et de la réflexion des élus, de façon optimisée, transversale et cohérente avec l'ensemble des acteurs concernés (agglomération, villes, Conseil général, Éducation nationale, monde associatif, parents... ; acteurs de l'éducation, de la formation, de l'insertion et du monde économique...). Il a déjà abouti également à des propositions d'actions concrètes, engageables à court et à moyen terme.

Une réponse collective à l'appel à projets Jardins solidaires :

Le Conseil régional a lancé fin 2011 un appel à projets destiné à soutenir financièrement des initiatives locales en matière de jardins partagés.

Ce type d'initiative, qui repose sur la coopération, valeur centrale de l'Agenda 21, répond à la fois à plusieurs des axes de changements choisis par les élus : le désir de la nature en ville, la convivialité et l'apaisement des tensions, la transformation écologique des modes de vie et de consommation...

C'est pourquoi Plaine Commune a souhaité mobiliser les initiatives en germe sur le territoire pour présenter à la région un dossier commun. C'est ainsi que 16 projets, qui concernent six des huit villes de l'agglomération et sont portés par des structures diverses (associations, écoles, collèges, bailleurs sociaux...) ont été rassemblés en un dossier commun et présentés collectivement à l'appel à projet régional. Plaine Commune a aidé les porteurs de projets à structurer leur demande de subvention dans une dynamique de démarche collective. Par la suite elle fera fructifier et diffusera l'expérience acquise par ces différents porteurs afin que les difficultés ou les réussites des uns aident les autres à avancer mieux ou plus vite.



LES 18 ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC

Les 18 enjeux issus du diagnostic sont détaillés dans le livret consacré au diagnostic. Ils sont présentés ici, de façon synthétique, chacun suivant 4 rubriques :

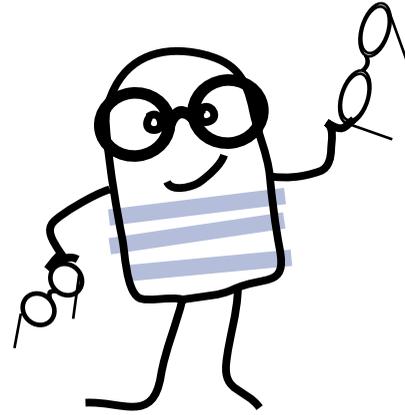
 **PHOTOGRAPHIE DU TERRITOIRE**
Un condensé des données issues de l'état des lieux technique du territoire.

 **LES POLITIQUES À L'ŒUVRE**
Un très court résumé issu de l'analyse des politiques publiques.

 **CE QUE LES ACTEURS DISENT**
Quelques points saillants issus de la concertation.

 **VALEUR AJOUTÉE DE L'AGENDA 21**
Des pistes de progrès sur lesquelles pourrait s'engager l'Agenda 21, en complément des actions déjà menées par ailleurs.

8 ENJEUX SOCIAUX COMMENT MIEUX VIVRE ENSEMBLE ?



« VIVRE ENSEMBLE », UN OBJET DE TENSIONS



Une mosaïque de générations, de conditions, de cultures, de mœurs, de comportements, une richesse mais aussi des difficultés à vivre ensemble, des tensions fortes (conflits intergénérationnels, ségrégation, difficultés sociales...).



De nombreux dispositifs déjà à l'œuvre.



La diversité de la population est vue comme une richesse, mais beaucoup perçoivent une perte du lien social, peur de l'ouverture aux autres.



Favoriser les initiatives émanant des salariés, des habitants, des associations du territoire.

UN TERRITOIRE EN CONNEXION AVEC LE MONDE



La planète au cœur de notre territoire, 134 nationalités différentes, une terre d'accueil, des talents qui fourmillent.



De nombreuses actions de valorisation des différentes cultures dans les villes, festivals « Médis », « Villes des musiques du monde »...



C'est une richesse du territoire.



Valoriser les richesses potentielles, développer les relations Nord/Sud.

UNE IDENTITÉ TERRITORIALE À CONSTRUIRE



Une identification au quartier... et à la banlieue.



Développement de l'identité communautaire sans perdre l'identité communale.



Un attachement à la ville ou au quartier, mais pas au territoire de l'agglomération.



Co-construire cette identité.

UNE PAUPÉRISATION ET UNE PRÉCARITÉ QUI REPARTENT



Des populations qui cumulent des difficultés (exclusion sociale, chômage, logements précaires...).



Des actions diverses dans le champ social, une puissante dynamique de rénovation urbaine.



La paupérisation s'accroît, « il y a trop de misère » sur le territoire.



Donner des perspectives positives, lier urgence sociale et vision et enjeux d'avenir.



UN ÉCART ENTRE OFFRE ET DEMANDE D'EMPLOIS



De nombreux emplois créés qui bénéficient trop peu aux populations locales.



Un schéma de développement de l'activité endogène, des formations nombreuses, une politique de l'insertion, une charte Entreprise-Territoire...



Craintes d'un développement à deux vitesses (entre nord et sud du territoire) ; trop de discriminations, des jeunes sans perspective d'avenir sur le territoire.



Contribuer au rééquilibrage entre nord et sud du territoire, lutter contre les discriminations, partir des ressources humaines du territoire pour développer de nouvelles activités.

UNE SANTÉ FRAGILISÉE



De nombreuses nuisances et pollutions, une offre de santé en régression, des populations précarisées, y compris en matière sanitaire.



Politiques de prévention (communales et communautaires) dans le domaine des soins comme dans celui des pollutions, Plan communautaire pour l'environnement, Plan climat énergie territorial...



Vivre sainement coûte trop cher.



Penser et traiter de façon transversale les questions de santé (environnement, alimentation/ agriculture, modes de vie, offre de soins...).

VIE SPORTIVE, CULTURELLE ET ASSOCIATIVE EN MUTATION



Grande variété de l'offre, tradition associative, mais crise du bénévolat.



Des politiques nombreuses mais cloisonnées.



Une offre appréciée mais qui n'est pas accessible à tous.



Faire de la vie culturelle et associative un point d'appui des actions de l'Agenda 21.

PARCOURS ÉDUCATIF PERTURBÉ ET INÉGALITAIRE



Inégalités scolaires de fait, parcours éducatifs chaotiques.



Beaucoup d'actions de soutien au niveau communal, des actions concertées des collectivités avec l'État, réseau des médiathèques communautaires...



Forte inquiétude quant à l'avenir des enfants.



Mobiliser tous les acteurs et coordonner les actions, imaginer des modes d'intervention innovants.

6 ENJEUX DE QUALIFICATION DU TERRITOIRE

UN TERRITOIRE OUVERT SUR LA MÉTROPOLE



Une population qui ignore les frontières administratives, un territoire en lien avec les autres agglomérations, avec Paris, avec le Grand Paris.



Projet du Grand Paris, rapprochement avec les agglomérations voisines, démarche prospective.



Paris et ses services plus accessibles que certaines villes de Plaine Commune.



Concevoir nos politiques écologiques dans une dynamique métropolitaine.

UNE ENVIE DE NATURE ET D'EAU EN VILLE



Un territoire très urbanisé ; des espaces verts importants, mais concentrés et peu accessibles en proximité.



Un renouvellement urbain avec le « quatre quarts », dont 1/4 pour les espaces verts.



L'environnement (eau, espaces verts, beauté des sites, etc.) doit être mieux valorisé et intégré à toutes les échelles.



Repenser globalement la présence de la nature et de l'eau en ville, c'est-à-dire pas seulement en superficie d'espaces verts et bleus.

UN HABITAT PERFECTIBLE



Beaucoup de logements sociaux plutôt bien entretenus, toujours plus de demandes que d'offres, un habitat à occupation sociale de fait dégradé.



Forte dynamique de renouvellement urbain ; rénovation urbaine, Plan climat énergie territorial, Programme local de l'habitat.



Trop petit, trop vétuste, insuffisant ; un territoire en chantier permanent.



Aider à prendre en compte la diversité des enjeux de développement durable dans les actions de réhabilitation-rénovation-construction.

DES COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITÉ EN DÉCLIN



Déficit de commerces de proximité.



Un schéma de développement commercial à réactualiser.



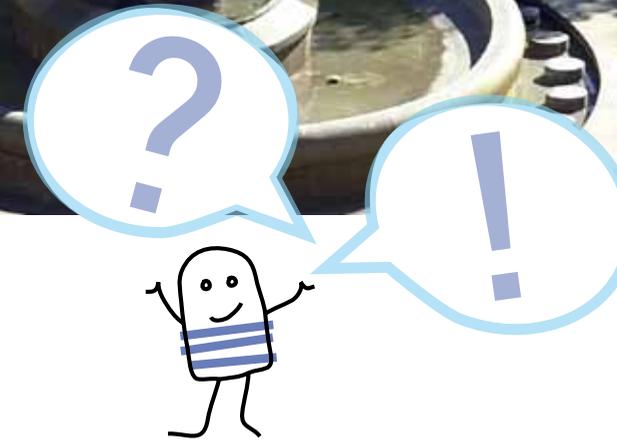
Une offre inégale sur le territoire ; un désir fort de commerces de proximité et de qualité, mais des pratiques qui vont à rebours.



Lier économie sociale et solidaire et commerces de proximité.



© W. Vainqueur



DES DÉPLACEMENTS DIFFICILES



Dernier kilomètre inconfortable ; une offre de transports en commun encore incomplète ; le problème des liaisons interbanlieues.



Schéma cyclable en cours, nombreux développements de transports en commun lourds, Plan climat énergie territorial et Plan vélos adoptés, Plan marche en cours.



Transports en commun surchargés, bus insuffisants, pas de circulations douces possibles, absence de liaisons transversales.



Contribuer à mettre en œuvre les dispositions du Plan climat énergie territorial avec une approche pédagogique et comportementale ; expérimenter de nouveaux dispositifs.

UN ESPACE PUBLIC SOLlicitÉ MAIS MAL VÉCU



Des problèmes récurrents de propreté de l'espace public.



Politique communautaire très conséquente.



Parkings et voirie parfois dégradés ou mal entretenus ; des incivilités ; une forte demande de pédagogie et de sanctions.



Aborder cette question à la fois à partir du comportement et des moyens techniques.



4 ENJEUX SOCIÉTAUX VERS LA RÉVOLUTION DES MODES DE VIE

LE RESPECT DES AUTRES, POUR COMBATTRE DÉLINQUANCE ET INCIVILITÉS



Le comportement de quelques individus suffit à compromettre le bien-être d'un grand nombre...



Nombreuses politiques communales (prévention, sécurité) et communautaires (qualité et gestion des espaces publics).



Fort sentiment d'insécurité par endroits, trafics de drogue, qualité des espaces publics insuffisante, irrespect de certains.



Coordonner les efforts de tous les acteurs et trouver des modalités nouvelles d'intervention.

CHANGEMENT DE PRATIQUES ET RESPECT DES ÉQUILIBRES ENVIRONNEMENTAUX



Un territoire plein de ressources, mais qui les valorise insuffisamment.



Plan de prévention des déchets, gestion différenciée des espaces verts.



Prêts à faire des efforts mais il faut leur en donner les moyens ; plus de formation, d'éducation civique, rapprocher consommateurs et producteurs...



Encourager les comportements responsables, systématiser la logique de coopération et non de concurrence ; montrer des administrations exemplaires.

CONVERSION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE DE L'ÉCONOMIE



Économie sociale et solidaire fragile, économie informelle et souterraine, besoins de services à la personne ; volonté des entreprises du territoire de s'inscrire dans une démarche de développement durable.



Mise en réseau des économies alternatives.



Nécessité d'une économie de proximité non axée sur le profit, construction alternative, alimentation... ; attentes fortes vis-à-vis de l'agglomération pour mettre en réseau les acteurs.



Favoriser les activités soutenables (éco-filières, savoir-faire locaux...) ; accompagner les entreprises dans leurs démarches éco-responsables.

RÉNOVATION DU CONTRAT SOCIAL



Les habitants n'ont plus confiance dans la politique.



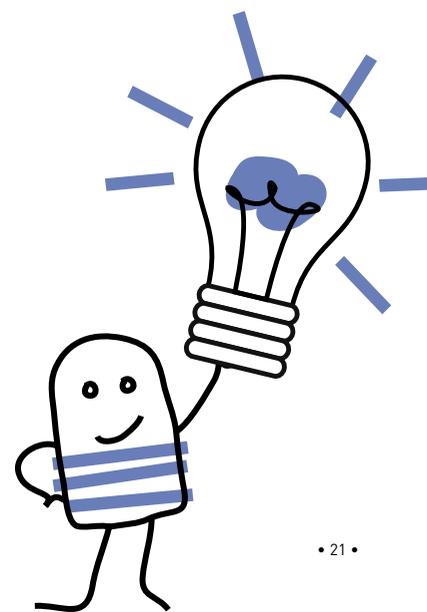
De nombreuses instances participatives existent dans les villes.



Souhait d'être associés aux choix et aux projets ; constat de l'essoufflement des instances locales.



De nouvelles formes de participation ; un partage assumé des responsabilités.





LA STRATÉGIE : 5 AXES DE TRANSFORMATION

La stratégie adoptée par les élus en mars 2012 retient cinq axes prioritaires de transformation, qui doivent servir de boussole aux actions menées dans le cadre de l'Agenda 21 de Plaine Commune.

Repérées, valorisées, aidées ou portées par Plaine Commune, ces actions seront initiées et mises en œuvre par tous les acteurs du territoire désireux de s'impliquer pour répondre à ces cinq engagements d'avenir.

PLAINE-MONDE, PLAINE DE TOUT LE MONDE

Carrefour de cultures, de générations, de populations, terre d'accueil et territoire de passage, abritant 134 nationalités, Plaine Commune est riche de la diversité de ses habitants. Ce *melting-pot* ne compose pas pour autant une mosaïque spontanément harmonieuse. Il arrive que des tensions surmontent la solidité et la capacité de rebond des habitants, fragilisés par des conditions de vie souvent difficiles et un environnement par endroit dégradé (habitat vétuste voire insalubre, béton omniprésent, circulation malaisée...). Les tensions croissantes générées par les crises en cours (financière et économique) s'ajoutent à ces difficultés.

Grâce à son passé industriel, Plaine Commune est héritière d'une culture populaire fondée sur la solidarité et le partage. Reconnue tant par les habitants eux-mêmes que par les élus et les acteurs associatifs, cette richesse permet de construire un territoire de toutes les coopérations : coopération intergénérationnelle, coopération interculturelle, coopération entre groupes sociaux, coopération avec les pays du Sud...

Les élus entendent que cette coopération redonne du sens à la vie collective et aux relations entre communautés, tout en faisant éclore de nouvelles richesses sur le territoire, fondées sur l'expression des cultures, des savoirs et des compétences de chacun.

Pour combattre les logiques de la relégation sociale, permettre aux savoirs populaires et aux cultures les plus diverses de participer à la vie sociale du territoire, pour cultiver chez les habitants la fierté d'être partie prenante de leur territoire, et pour contribuer aux Objectifs du millénaire pour le développement¹ dans un esprit de solidarité avec le reste du monde, Plaine Commune s'engage résolument à faire vivre notre Plaine-monde comme Plaine de tout le monde.

Orientation 1 > VALORISER LA DIVERSITÉ CULTURELLE À L'ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE

Pistes

- Soutenir l'expression de la diversité culturelle, la création et les cultures urbaines comme vecteurs de reconnaissance sociale et d'activité professionnelle.
- Favoriser le dialogue en encourageant et en mettant en relation les initiatives citoyennes portées par des collectifs ou des communautés d'habitants.
- Valoriser l'image du territoire de Plaine Commune autour de son histoire de terre d'accueil populaire.

Orientation 2 > CONSOLIDER UN TERRITOIRE DE SOLIDARITÉ ET D'INCLUSION SOCIALE

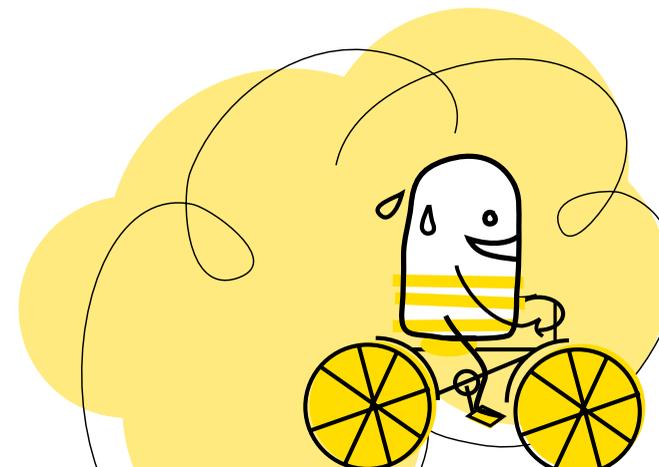
Pistes

- Consolider la culture de l'entraide et de la coopération, fondement de la culture populaire de Plaine Commune.
- Combattre toutes les formes de discriminations (accès au logement, au travail, à la santé, à l'éducation, à la justice, à la mobilité, à la culture, aux loisirs...).
- Dynamiser et diversifier la coopération Nord/Sud en s'appuyant sur la présence de personnes issues de 134 nationalités.
- Renforcer les actions contribuant aux « Objectifs du millénaire ».

PLAINE-ÉCOLE, PLAINE FERTILE

La réussite éducative, la formation en général et la réussite professionnelle sont au cœur des difficultés vécues par de nombreux habitants de Plaine Commune, comme au cœur des changements qui peuvent contribuer à les surmonter. L'échec scolaire, le déficit de cadres éducatifs et de personnels enseignants, les tensions affectant la vie quotidienne qui rejaillissent sur de nombreux établissements de l'agglomération contribuent à entretenir une spirale de décrochage et de disqualification scolaire et sociale. Ils entretiennent également une image négative du territoire et nourrissent le *turn-over* des populations les plus aisées. Plus généralement, c'est la formation qui fait parfois défaut, formation initiale ou formation continue, formation tout au long de la vie. Enfin, la distance sociale et culturelle entre les acteurs économiques et les habitants du territoire fait également obstacle à l'emploi pour les jeunes et les adultes du territoire.

Pour répondre à ces enjeux d'avenir du territoire et de ses habitants, l'Agenda 21 se donne l'ambition d'assurer à chaque enfant et à chaque adulte du territoire des formations de qualité et adaptées aux divers publics, en mesure d'assurer le droit à la réussite et à l'épanouissement. Autre défi majeur pour l'Agenda 21, rapprocher habitants et acteurs économiques : cela passera par l'apprentissage, la fréquentation réciproque, et le plein exercice par les acteurs économiques de leur responsabilité sociétale et territoriale.



Orientation 1 > PROPOSER UN PARCOURS ÉDUCATIF À TOUS POUR QUE CHACUN PUISSE RÉUSSIR

Pistes

- Développer les liens entre l'école, les parents et le territoire.
- Améliorer les dispositifs de prévention et d'accompagnement de la rupture scolaire.
- Agir résolument pour améliorer les taux de réussite scolaire, du primaire au lycée.
- Développer avec l'État une approche territorialisée de l'éducation.
- Encourager l'ancrage des enseignants sur le territoire.
- Renforcer le partenariat entre l'école et les acteurs du sport et de la culture, les acteurs de la formation, de l'insertion et de l'emploi.
- Éduquer à la complexité et aux enjeux sociétaux du XXI^e siècle.
- Lutter contre l'illettrisme.
- Développer l'apprentissage de la langue française et d'autres langues.

Orientation 2 > ENCOURAGER UN DÉVELOPPEMENT LOCAL RESPONSABLE AU BÉNÉFICE PRIORITAIRE DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS

Pistes

- Développer sur le territoire la formation aux métiers d'avenir : création et production audiovisuelle, services aux personnes, éco-activités, métiers du numérique.
- Stimuler et pousser à l'engagement les entreprises dans leur responsabilité sociale et territoriale, dans la lutte contre les discriminations à l'embauche et au travail.
- Inventorier et valoriser les compétences des habitants et encourager leurs initiatives (capacitation individuelle et collective).

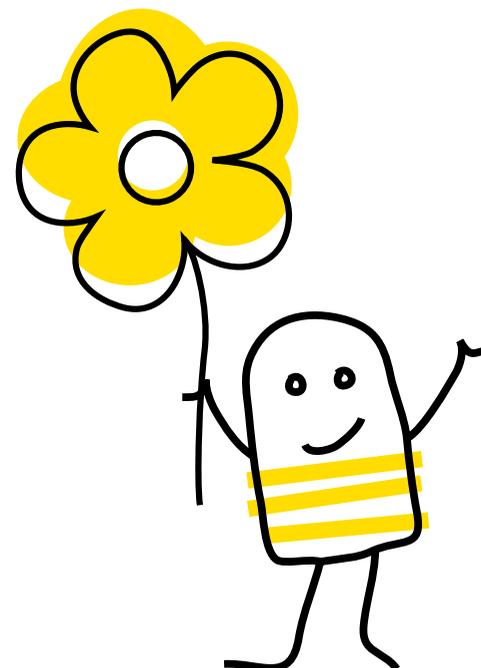
¹ Adoptés en 2000 à New York (États-Unis) par 193 États membres de l'ONU, et de nombreuses organisations internationales, ces objectifs visent : la réduction de l'extrême pauvreté et de la mortalité infantile, la lutte contre plusieurs épidémies dont le SIDA et le paludisme, l'accès à l'éducation, et un « partenariat mondial pour le développement ».

PLAINE APAISÉE, PLAINE QUALIFIÉE

Des politiques publiques importantes sont en œuvre sur le territoire pour assurer la sécurité publique, la propreté ou la civilité, et pour renforcer la qualité des espaces publics. Pour autant, les habitants et usagers de Plaine Commune continuent à exprimer de fortes préoccupations vis-à-vis de leur cadre de vie et des nuisances auxquelles beaucoup sont exposés, et vis-à-vis des troubles en matière de sécurité et de tranquillité sur la voie publique dans les halls d'immeuble et dans les transports. Ils souhaitent bénéficier de commerces et services de proximité de qualité, et donner la priorité aux modes de circulation doux, à la faveur du recul de la place de l'automobile.

Permettre le développement d'une ville propre, agréable à vivre et de qualité devient un enjeu fort d'apaisement des tensions sociales, du vivre ensemble et du développement qualitatif du territoire. À travers l'Agenda 21, les élus de Plaine Commune et des huit villes ont décidé de prendre en charge ces sujets de manière efficace et collective.

Sur la base des enseignements des politiques conduites, l'ambition est de définir collectivement, en association avec les acteurs de terrain, les moyens de la tranquillité publique sur le territoire, de la requalification des centres urbains, de la construction d'une ville vivante, douce et apaisée pour le bien-être collectif. Qualifier le territoire, par ses aménagements, ses alternances de fonctions, par l'amélioration des mobilités douces et le recul de la place de l'automobile, mais également par la qualité des relations humaines et sociales, l'apprentissage des cultures, le partage de valeurs communes et l'apprentissage du respect de l'autre, constitue un axe fondamental de l'Agenda 21.



Orientation 1 > PERMETTRE À CHACUN DE VIVRE DANS UN ENVIRONNEMENT RESPECTUEUX DE SA SANTÉ ET DE SON BIEN-ÊTRE

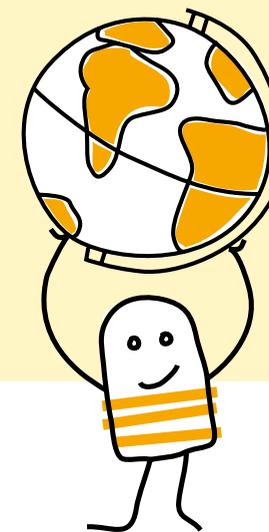
Pistes

- Combattre les injustices écologiques (précarité énergétique, cumul d'exposition aux nuisances), et les inégalités en matière de santé et d'accès aux soins.
- Multiplier les espaces verts de proximité ouverts à tous.
- Développer les espaces et les temps de convivialité.
- Trouver de nouvelles modalités d'intervention pour surmonter les souillures des espaces publics.
- Faire reculer la place de l'automobile dans la ville, au profit des mobilités douces et actives (marche, vélo).
- Encourager les initiatives de prévention en matière de santé : accès à une alimentation de qualité, à des activités sportives et de détente...

Orientation 2 > MIEUX APPRÉHENDER L'ENSEMBLE DES DÉTERMINANTS DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET DE LA SÉCURITÉ POUR DÉVELOPPER DES RÉPONSES VARIÉES ET ARTICULÉES

Pistes

- Développer une approche territorialisée et partenariale de la tranquillité publique et de la sécurité.
- Animer une « stratégie civiliste » (construire une approche éducative et médiatrice, en complément de l'approche dissuasive et répressive).



Orientation 3 > PORTER ATTENTION À LA QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS COMBINANT MIXITÉ DES USAGES ET TRANQUILLITÉ

Pistes

- Intégrer la qualité, l'ouverture et la multifonctionnalité des espaces publics et des espaces privés à usage public à toutes les échelles d'aménagement de la ville.
- Observer et accompagner les usages des espaces publics et des espaces privés à usage public (halls d'immeuble, halls de gare, cours d'immeuble...).
- Prendre en compte la diversité des publics et de leurs cultures.
- Former les différents acteurs intervenant sur l'espace public à l'écoute et à la rencontre avec les différents publics.

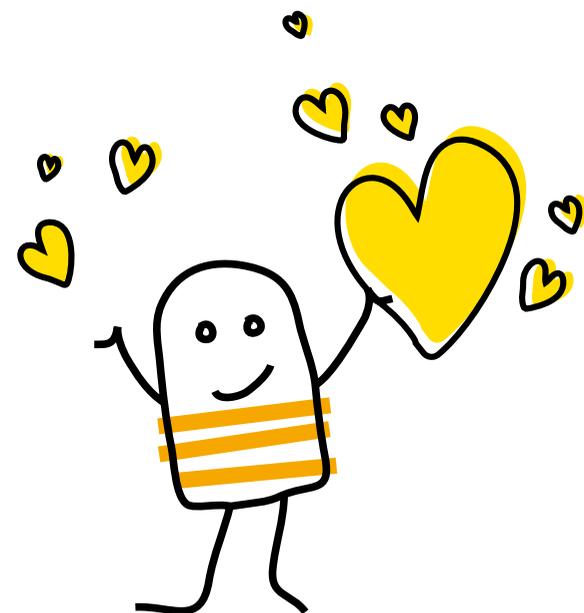
PLAINE-NATURE, PLAINE DE NATURE

Ancienne plaine nourricière de l'Île-de-France, Plaine Commune est aujourd'hui marquée par des nuisances et pollutions importantes, et par des discontinuités écologiques liées notamment à sa fonction de carrefour du nord francilien, à son passé industriel et à diverses activités présentes sur le territoire ou à proximité ; un sentiment fort d'étouffement par le béton et l'aspiration à une nature proche et accessible à chacun sont forts chez de nombreux habitants.

Aujourd'hui, le territoire est en pleine mutation, avec 24 projets ANRU en cours, de très nombreux projets de transports en commun (tram, train, métro et RER), et surtout des engagements forts en matière de construction de logements à partir de 2015 pour faire face à la crise du logement francilienne. Affirmer la nature comme un élément structurant de la ville devient alors une nécessité et une urgence, quand le rythme de développement urbanistique et économique du territoire présente un vrai danger vis-à-vis de la préservation d'espaces de respiration et d'accueil de la biodiversité.

Résolument guidés par la conviction que la présence de la nature en ville, mais également le renouveau de l'agriculture urbaine, contribuent au bien-être et à la santé des habitants et à la durabilité de la ville, les élus souhaitent ouvrir et conserver des espaces dédiés à l'agriculture urbaine. Ils souhaitent inventer une ville où la nature se conjugue systématiquement avec l'habitat, les zones de commerces et de loisirs, les activités économiques et les transports, afin de redonner à tous accès à une nature de proximité.

Le respect et la préservation de la biodiversité, l'inventivité et la diversité dans les formes et les fonctions de la nature urbaine ont vocation à devenir la règle dans l'aménagement urbain du territoire et dans sa gestion au quotidien.



© S. Chambert

Orientation 1 > ACCOMPAGNER L'APPROPRIATION CITOYENNE DE LA NATURE EN VILLE

Pistes

- Développer le jardinage et favoriser l'auto-consommation.
- Encourager la gestion collective d'espaces publics et la naturation des pieds d'arbres, des pieds d'immeubles, des balcons, des espaces résiduels.
- Valoriser l'histoire maraîchère du territoire et les savoir-faire.

Orientation 2 > MAINTENIR ET DÉVELOPPER LA NATURE EN VILLE POUR LE BIEN-ÊTRE DES HABITANTS ET L'ÉQUILIBRE ÉCOLOGIQUE

Pistes

- Connaître les vulnérabilités du territoire aux aléas et aux risques (inondation, canicule) et les intégrer aux documents de planification et d'urbanisme, à l'aménagement et à la construction.
- Redonner la place à la vie végétale, aquatique et animale sur le territoire.

- Maintenir et développer des espaces à vocation agricole dans le tissu urbain pour favoriser des circuits courts alimentaires.
- Créer un maillage pour faire pénétrer la nature dans la ville : reconquête et développement des continuités écologiques pour une trame verte et bleue, réseau de liaisons vertes entre les espaces verts, reconquête des espaces dégradés...
- Renforcer les pratiques de gestion différenciée.

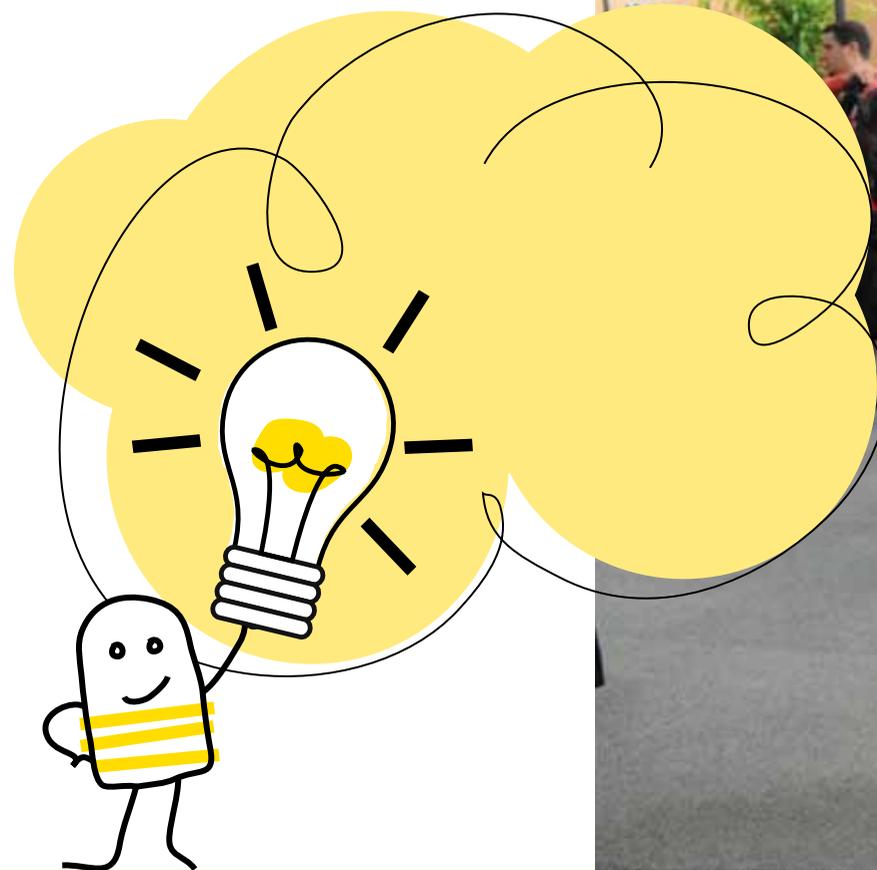
PLAINE DE CRÉATION, PLAINE EN TRANSITION

La période de transition rend indispensable d'apprendre à miser sur l'innovation au-delà de sa seule acception technologique. L'Agenda 21 de Plaine Commune l'engage ainsi à expérimenter des dispositifs audacieux et répondant d'une façon nouvelle aux enjeux d'avenir du territoire, ainsi qu'à accompagner les initiatives individuelles et collectives des acteurs.

L'Agenda 21 cherchera à stimuler l'innovation économique pour viabiliser des circuits courts de production et de consommation, ainsi que pour diversifier les logiques et les formes économiques. La collectivité aidera les acteurs économiques à effectuer leur mutation culturelle pour emmener le territoire dans une nouvelle forme d'économie, plus sobre en ressources, plus respectueuse de la richesse humaine.

L'Agenda 21 aura également pour ambition d'explorer et de rendre visibles les voies et expériences, à l'œuvre dans l'agglomération, qui proposent déjà un modèle alternatif combinant enrichissement des capacités ou des ressources collectives, valeur ajoutée sociale et préservation ou valorisation des ressources naturelles.

Enfin, il aura pour objectif de renouveler ce qui fait depuis longtemps sa marque de fabrique politique, à savoir la démocratie participative renouvelée, pour faire en sorte qu'expression citoyenne et capacité sociale se renforcent mutuellement.



Orientation 1 > SOUTENIR LA CONVERSION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE DU TERRITOIRE

Pistes

- Diversifier et relocaliser l'activité économique, développer les circuits courts de production et de consommation, conforter le développement des éco-filières sur le territoire.
- Bâtir une ville durable et diffuser l'expérience des éco-quartiers au reste du territoire.
- Devenir territoire pilote en matière d'éco-construction.
- Favoriser la préservation des ressources, l'économie circulaire et l'écologie industrielle.
- Appuyer les acteurs du territoire dans leur conversion écologique et sociale.

Orientation 2 > REDONNER SENS À LA RICHESSE COLLECTIVE

Pistes

- Renforcer les réseaux et les structures de l'économie sociale et solidaire.
- Valoriser l'économie de la réciprocité : le don et le troc, l'échange bénévole de savoirs, de savoir-faire et de services.
- Accompagner l'initiative associative ou collective, les logiques coopératives, les activités fédératrices de loisirs et de rencontres festives.
- Explorer toutes les formes de développement endogène, solidaire et participatif, déclinant la logique de la « sobriété heureuse ».
- Créer un « indice de développement humain » intercommunal.

Orientation 3 > RENFORCER LA QUALITÉ DE LA DÉMOCRATIE LOCALE

Pistes

- Généraliser la consultation, la concertation, l'élaboration partagée des projets pour consolider encore la culture de la participation citoyenne.
- Renouveler et diversifier l'offre de participation aux projets de l'agglomération, faciliter et valoriser l'engagement citoyen.
- Permettre à tous les acteurs (habitants, techniciens, opérateurs, élus...) de se former au dialogue et à la construction du bien commun.

REMERCIEMENTS

Plaine Commune remercie tous ceux qui ont participé à la réflexion et aux travaux engagés depuis le lancement de la démarche Terre d'Avenir. Ils ont permis de faire vivre l'esprit de coopération qui nous anime, et nous espérons continuer de faire route avec eux à toutes les prochaines étapes de la démarche.

MERCI À :

- Académie Fratellini
- Ademe
- AGAF
- Agence Interstices
- ALJ 93
- Alliance & co
- Alstom power thermal services SWEA
- ANSE 93
- APIJBAT
- APR 2
- APS Saint-Denis
- ARENE Ile de France
- ARTEFACT93
- ASAFI
- Association 4D
- Association GIDIMAXA
- Association NIANGANA
- Association Proximité
- Aude Culture SSD
- Auchan Villetaneuse
- BATEG
- Bionerval
- Bondy Blog
- Bourse du travail de Saint-Denis
- Canal + distribution
- C'est aujourd'hui demain
- Collectif Adada
- Cofely SDCSD
- CFDT, Union Départementale Seine-Saint-Denis, Unions Locales Saint-Denis et Plaine Commune
- CGT, Unions Locales Pierrefitte, Plaine Commune et Université Paris 13
- Coldisk
- Collectif ADADA
- Concert Urbain
- Conseil de développement de Plaine Commune
- Conseil général de Seine-Saint-Denis
- Conseil régional d'Ile de France
- Consortium Stade de France
- Direction de La Poste de Seine Saint-Denis
- DiversCité
- DMEP
- DIRECCTE Ile de France
- DRIEE Ile de France et UT 93
- DRINNG 93
- Dubrac TP
- EDF
- El Hogar de los Españoles
- EMGS France
- ENTRA
- Espace Fraternité d'Aubervilliers
- ESSEC
- Fédération Française du Bâtiment Grand Paris
- Festival Villes des musiques du monde
- Foncière Paris France
- Franciade
- GEIQ Bâtiment
- Generali
- Greta BIP 93
- Groupe Afnor
- H4
- Halage
- Icade
- INPES
- La Banque Postale financement
- Link By Net
- Maison de l'emploi de Plaine Commune
- Maison du Peuple de La Courneuve
- La MIEL
- NETT'Bio
- OREE
- La Plateforme du Bâtiment
- Paprec Environnement
- Paprec recyclage
- Parti Poétique
- Petitdidier et Fils
- Les Petits Débrouillards
- Plaine Commune Promotion
- Plaine Commune Promotion, Réseau d'Entreprises Eco-industrielles
- Plus Que Parfait
- Pôle emploi Stade de France
- Prodemo
- RATP - ADT 93
- REALISE
- REALISE / EPIE formation
- Reseau des GRETA 93
- SAGE
- Saint-Gobain
- Scout et Gardes de France
- Secours populaire
- SEM Plaine Commune Développement
- Sept Propreté
- SERCIB
- SGA/CMA 93
- SITA Ile de France
- SITOM 93
- Société des chercheurs de Saint-Denis
- Théâtre Gérard Philippe de Saint-Denis
- UNAFAM 93
- Université Paris Descartes
- Université Paris I La Sorbonne
- Vente-privee.com
- Ventila bloc
- Voix Publiques

Et tous les autres, élus et agents des 8 villes et de l'agglomération, habitants, salariés, chefs d'entreprises, chômeurs, retraités, étudiants et enfants des centres de loisirs du territoire, interrogés dans le cadre d'enquêtes ou de micro-trottoirs, participants aux Forums, focus groups, groupes de travail formels et informels ...



Le livre blanc de l'Agenda 21 est une publication de la communauté d'agglomération Plaine Commune. Il est composé de trois livrets : « Terre d'Avenir, l'Agenda 21 de Plaine Commune » - « La participation citoyenne au cœur de la démarche » - « Des enjeux communs pour réinventer le territoire » • ÉDITION Mai 2012 • PILOTAGE Délégation générale à l'Écologie urbaine de Plaine Commune • ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE (CONCERTATION-DIAGNOSTIC ET STRATÉGIE) 4D, Voix publiques et Frédéric Weill • MAQUETTE Acte Là ! • IMPRESSION PSD



Ce document est imprimé sur du papier certifié PEFC (Promouvoir la gestion durable de la forêt) avec des encres végétales et des vernis à l'eau.



© DJR



 **île de France**

**Plaine
Commune**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



ACTE  www.acte.fr © couverture : J. Jaurin, W. Vainqueur, DJR